

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 26 NOV. 2024

ID : 005-200049203-20241118-2024_77AGTE05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

OBJET : 2024-77AG TE05

Examen du Compte Rendu d'Activité de la Concession du Service Public d'Electricité 2023

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	26
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	26
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	08-11-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Charges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, LEYDON Louis, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, ELZEARD Didier, BETTI Alain, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel.

Etaient en distanciel : BRIOULLE Jean Pierre, WADIER Hervé, TARDY Lionel CLAEYMAN Jean Pierre, CHANFRAY Corinne.

Soit dix collèges représentés par vingt-quatre délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués.

Etaient excusés : GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, PARAVISINI Charles, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, GAUCHE Joël, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, LAURENS Alain, SALETTI Hélène, SANHEZ Alain, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, VOLLAIRE Pierre, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Joël, SAUMONT Catherine, MICHEL Gérard, GUET Claude, VOIRON Vincent, PIC Jean pierre, MILLE SCHAACK Françoise, PUY Hervé, DOMMANGE Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; PEYRON Magali, Secrétariat direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 26 NOV. 2024

ID : 005-200049203-20241118-2024_77AGTE05-DE

OBJET : 2024-77AG TE05

Examen du Compte Rendu d'Activité de la Concession du Service Public d'Electricité 2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de Service Public, et l'article 44 du cahier des charges des concessions qui précise que : « le gestionnaire du réseau de distribution et le fournisseur aux tarifs réglementés de vente communiquent à l'autorité concédante au plus tard le 1^{er} juin, de chaque année, un compte-rendu annuel d'activité retraçant l'exécution du contrat de concession au titre de l'année civile écoulée ». Ce rapport fait également apparaître les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante suivante qui devra en prendre acte et débattre sur les thèmes se rapportant aux enjeux de la Délégation de Service Public d'Electricité.

Considérant que le document constituant le Compte Rendu d'Activité de la Concession de distribution d'énergie électrique 2023 des concessionnaires Enedis et EDF a été transmis dans le respect des délais prévus par la loi, il convient à la suite de la présentation en séance, après débat et oui la synthèse de Monsieur le Président, que le comité syndical prenne acte du contenu du Compte Rendu d'Activité de la Concession de distribution d'électricité pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Prend** acte de la présentation du rapport du délégataire du service public d'électricité pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibérer les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

